

☐ BTV Antwerpen Tél. 03 216 28 90 btv.antwerpen@btvcontrol.be
☐ BTV Brabant-Wallon Tél. 081 65 84 59 btv.brabantwallon@btvcontrol.be
☐ BTV Bruxelles Tél. 02 230 81 82 btv.brussel@btvcontrol.be
☐ BTV Hainaut Tél. 064 33 64 55 btv.hainaut@btvcontrol.be
☒ BTV Liège Tél. 04 253 19 72 btv.liege@btvcontrol.be
☐ BTV Limburg Tél. 011 42 18 34 btv.limburg@btvcontrol.be
☐ BTV Namur / Luxembourg Tél. 083 21 35 27 btv.namur@btvcontrol.be
☐ BTV Oost-Vlaanderen Tél. 09 252 45 45 btv.oostvlaanderen@btvcontrol.be
☐ BTV Vlaams-Brabant Tél. 016 63 47 45 btv.vlaamsbrabant@btvcontrol.be
☐ BTV West-Vlaanderen Tél. 056 70 54 05 btv.westvlaanderen@btvcontrol.be

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION :

Rue des Chameaux Anchin 1011 1369

PROPRIETAIRE : T.P.

Adresse :

DEMANDEUR : L.P.S.

Adresse :

INSTALLATEUR :

Adresse :

TVA ou CI :

EAN: _____

Ref.: _____ Compteur n°: _____

Index : _____

DESCRIPTION GENERALE, CARACTERISTIQUES, RECHERCHE ET MESURES:

Date du contrôle : 23-09-2013 Type de contrôle : examen de conformité - premier contrôle - visite de contrôle suivant: (RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 4.12.2012) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Vente d'habitation, Type locaux : Appartement

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 220 V

Protection raccordement _____ A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 10 mm²

Inter.gén. : type 3000 A/63A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal - Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 10 ; RA : 0,9 Ohm; RI tot 10 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION: _____

Voir schéma en annexe

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES :

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

CONCLUSION

1. L'installation est **conforme**. Les bornes d'entrées du DPCPR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 23-09-2013 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
- ☐ 2. L'installation n'est **pas conforme**
- ☐ 3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est **pas conforme**. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : VOIR VERSO.

L'agent visiteur,
(N°, nom, signature)

pour Le Directeur,



* V E R S L A G - R A P P O R T *